

Prix de l'APK 2023/2024

- Règlement -

Article 1 : Objet

Ce concours a été créé en 2002. Il récompense chaque année les **élèves, étudiants ou apprentis** ayant mis en valeur l'utilisation de l'acier sous diverses formes dans un projet de construction ou dans une activité menée **au cours du cycle de formation** en France ou à l'étranger. Les candidatures pourront être individuelles ou collectives, spontanées ou encadrées par un enseignant. La nature du support présenté doit être **en liaison avec la construction métallique**.

Le travail réalisé s'appuie sur des supports variés pouvant être :

- Projet de construction d'un ouvrage
- Etude architecturale (incluant les fonctionnalités et dispositions techniques)
- Analyse d'ouvrage (de la conception à la réalisation)
- Etude historique sur un ouvrage ou une personnalité
- Rapport de stage
- Exposé technique (et propositions d'exploitation pédagogique)
- Rapport de recherche ou analyse expérimentale

Il peut être soumis au plus tard l'année qui suit l'obtention du diplôme.

Toutes les sources d'information et les références bibliographiques doivent être fournies

Article 2 : Catégories

Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie BTS / DUT / BUT / Licences (bac +2, 3)
- Catégorie Architectes / Ingénieurs (bac +5)

Article 3 : Inscription

L'inscription au concours est gratuite et se fait en ligne sur le site <https://asso-apk.org> par la création d'un compte permettant aux candidats de déposer leurs fichiers sur un espace sécurisé.

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont précisées chaque année sur le site dans la rubrique « Actualités » et dans la rubrique « Concours ».

Article 4 : Éléments attendus

1) Une fiche descriptive contenant :

- Contexte pédagogique
- Type de travail
- Equipe d'étudiants et contacts
- Niveau d'étude
- Encadrement (le cas échéant)

2) Le travail lui-même, qui peut comprendre :

- Rapport écrit
- Film
- Images
- Feuille de calcul
- Maquette
- Etc.

Cette production doit être sous forme numérique et les formats de fichiers acceptés sont : jpg, gif, pdf, docx, pptx, xlsx, odt, odp, ods, skp, dwg, ifc, mp3, mp4, avi, rar et zip.

3) Critères d'évaluation dont la pondération est laissée à l'entière appréciation du jury:

- pertinence de la réponse proposée à la problématique posée, sous les angles techniques, économiques et environnementaux ;
- pertinence de l'utilisation de l'acier de sa mise en valeur dans la réponse envisagée ;
- qualité du dossier de candidature remis (rapport, plans, maquettes, etc.) tant sur le plan rédactionnel en français que sur le plan technique ;
- éléments d'innovation dans la réponse et/ou le dossier de candidature.

Article 5 : Composition du jury

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de l'APK.

Article 6 : Prix

Le concours est doté d'un montant global de **3000€**. La répartition de ce montant entre les lauréats, dans sa totalité ou non, est laissée à l'entière appréciation du jury qui est par ailleurs souverain et indépendant pour ce qui concerne la détermination du nombre et la répartition des prix selon les catégories du concours.

En complément, un **prix spécial du jury** peut être attribué à une **initiative pédagogique** émanant d'un membre de l'APK ou issue d'un établissement membre de l'association.

Si aucune des productions proposées n'est jugée satisfaisante par le jury dans une catégorie, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans la catégorie correspondante.

La remise des prix se faisant en présence de professionnels de la construction dans un lieu communiqué ultérieurement, les lauréats s'engagent à fournir pour cette journée une présentation succincte de leur dossier (2 pages au format pptx).

Article 7 : Responsabilités

L'APK ne peut être tenue pour responsable de tout dommage ou accident qui pourrait survenir dans le cadre de la participation au concours.

Article 8 : Restrictions

Si des circonstances particulières l'y contraignent, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'écouter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.

Article 9 : Droits

Les participants au concours autorisent à titre gracieux et à des fins pédagogiques l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Les participants s'engagent à n'utiliser que des médias, des photographies ou des illustrations libres de droits. Dans le cas contraire, il leur est demandé de le préciser et d'en indiquer la provenance.

Les travaux primés sont publiés dans les cahiers de l'APK.

APK
Association pour la promotion
de l'enseignement de la construction acier